



Locataire chaudiere gaz en panne

Par **ragnard**, le **09/07/2008 à 15:30**

bonjourrrapidement, je suis locataire d'une maison par le biais d'une agence immobiliernla chaudiere gaz est en panne plus d'eau chaude l'agence me dit votre contrat d'entretien est a votre charge!je veux bien je fait venir un dépanneur a mes frais qui me fait le contrat et me diagnostique la panne devis en cours!n'l'agence me dit la panne est anterieure au contrat les travaux sont a votre charge!nplus d'eau chaude depuis une semaine et pas les moyens de faire les travaux!nque dois je faire? aidez moi!en attendant je paye mon loyer 998 euros!nmerçi de m'aider!

Par **domi**, le **09/07/2008 à 21:50**

Lorsque vous louer un appartement avec une chaudière , il est impératif de souscrire un contrat d'entretien ! si vous ne le faites pas, c'est une clause de résiliation de bail ! si vous n'avez pas souscrit de contrat , cela signifie que la chaudière n'a pas été entretenue ! Depuis combien de temps habitez vous cet appartement ? si ça fait longtemps qu'il n'y a pas eu d'entretien , l'agence ne règlera pas les travaux! Domi

Par **ragnard**, le **10/07/2008 à 08:30**

merçi de votre réponse

Par **Neuy**, le **05/11/2009** à **18:22**

Même problème, je suis dans mon appart depuis 2 mois, je n'ai pas encore fait de contrat d'entretien.
La chaudière tombe en panne, le réparateur me fait un devis de 2400 euros...
Quelles sont mes solutions.
HELP!!!!